

FOND DE PLAN
Composé en base de l'PCI 2012, de la 901-TC n. 3-0 2007

- Limite communale
- Limite locale
- Limite paroissiale
- Bâtiment existant: PCI n. 2012 | 901-TC n. 3-0 n. 2007
- Bâtiment supplémentaire à titre indicatif | Bâtiment suggéré ou pas de bâtiment (normes de 2012-2018)
- Réseau I | Réseau souterrain ou temporaire
- Surface hydro-terrestre permanente
- Courbe de niveau: équivalente à n 25m

PROJET D'AMÉNAGEMENT GÉNÉRAL (extrait)

- Périmètre d'agglomération

ZONES DESTINÉES À RESTER LIBRES

- Zones agricoles
- Zones forestières *
- Zones de verdure

Recherche d'habitat: * Les zones forestières sont indiquées sur base de l'OS 2007 actualisée sur base de l'orthophotographie 2007 (PCI) et d'un inventaire de terrain datant de 2009-2013, dans et sur la portion d'actes d'agglomération et des extensions à effectuer. La délimitation des zones forestières a fait des zones d'agglomération et d'extension de base, sous réserve d'ajustement au terrain.

ZONES SUPERPOSÉES

- Zones de risques naturels prévisibles (selon le règlement (UE) n° 1009/2006) Source: 1009-2006

ZONES OU ESPACES DÉFINIS EN EXÉCUTION DE DISPOSITIONS LÉGALES, RÉGLEMENTAIRES OU ADMINISTRATIVES SPÉCIFIQUES RELATIVES

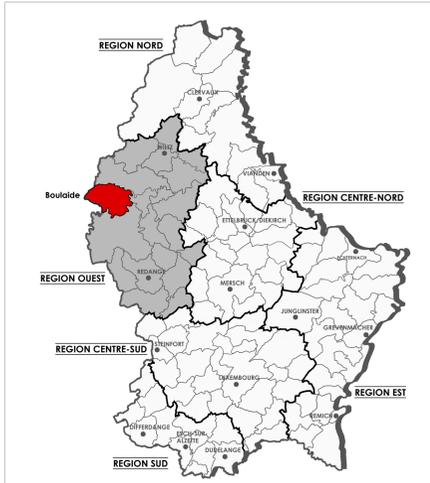
- à l'aménagement du territoire (Grand ensemble agricole "Haute-Sarre" - Décret n° 103/2011)
- à la protection de la nature et des ressources naturelles (selon l'article 100a de la loi relative au statut de la commune de 1978) Source: 100a-1978
- à la protection des sites et monuments nationaux (selon la loi du 27 mai 1981) Source: Loi n. 27/1981
- à la gestion de l'eau - zone II * (selon la loi du 27 mai 1981) Source: Loi n. 27/1981

INDICATIONS SUPPLÉMENTAIRES (à titre indicatif)

- Lignes électriques (à moyenne tension (20 kV)) Source: 0603-2007

INDICATIONS COMPLÉMENTAIRES (à titre indicatif)

- Réseaux et équipements de circulation (cheminements réels (CR)) Source: 901-TC n. 3-0 2007



Ref. n°: 104C/003/2015	23.08.2014 13.03.2020
Approbation du Ministère de l'Intérieur	
Approbation du Ministère de l'Environnement, du Climat et du Développement durable	09.06.2014 10.01.2020

PCI 2012 - OMSHÉ CADASTRE, DROITS RÉSERVÉS À L'ÉTAT DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
 901-TC n. 3-0 2007 - OMSHÉ CADASTRE, DROITS RÉSERVÉS À L'ÉTAT DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
 OS 2007 - AMÉNAGEMENT DE L'ENVIRONNEMENT, DROITS RÉSERVÉS À L'ÉTAT DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

C-Concept C-Consult Communication
en urbanisme, aménagement du territoire et environnement

CO3 s.r.l.
3, rue de Valenciennes
L-1214 Luxembourg
Tel: (+352) 26 68 41 29
Fax: (+352) 26 68 41 27
Mail: info@cc3.lu

Mettre à jour: Administration communale de Boulaide	
Projet: Plan d'Aménagement Général	
Plan: PAG - Plan d'ensemble	Version coordonnée
Modifications postérieures	
1 Boulaide, "34, Rue Jérôme de Baulny" / Superposition des Plans Directeurs Sectoriels	104C/004/2021 27.01.2022
2 Baschleiden, "Flebour"	104C/007/2021 17.01.2023 02.02.2023
Échelle: 1 / 10 000	
Plan n°: 0620_V22_pag_ga	Date: 14.09.2022
Éditeur: C. Rabe	Consultant: C. Rabe
Verifier: U. Truffaut	